

RÉSERVÉ AU DÉPARTEMENT	
NO D'AFFICHAGE	PÉRIODE D'AFFICHAGE

Un contrat d'auxiliaire de recherche et d'assistant technique de quarante-cinq (45) heures et plus doit être affiché au moins dix (10) jours ouvrables.

Directives aux candidats :

Les candidats intéressés doivent remplir le formulaire de mise en candidature disponible sur le site internet du Département de sciences biologiques, soumettre une lettre d'intention et un curriculum vitae au chercheur ou au gestionnaire responsable, à l'adresse courriel mentionné ci-dessus.

UN CONTRAT NE PEUT EXCÉDER UN TRIMESTRE

AUTOMNE (Maximum 255 heures)	HIVER (Maximum 255 heures)	ÉTÉ (Heures illimitées)

CHERCHEUR OU GESTIONNAIRE RESPONSABLE	ADRESSE COURRIEL

PÉRIODE DU CONTRAT	NOMBRE D'HEURES	HORAIRE SI CONNU
du		
au		

AUXILIAIRE D'ENSEIGNEMENT	AUXILIAIRE DE RECHERCHE	ASSISTANT TECHNIQUE
Tâches liées à l'enseignement.	Tâches liées à des activités de recherche.	Tâches pour soutenir des activités d'ordre opérationnel et de service.

DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'EMPLOI

--

CRITÈRES DE SÉLECTION

--